

ACTUALITÉS

Libération conditionnelle: Duceppe propose une solution rapide à Harper

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — On saura au cours des prochains jours si les hauts cris lancés par le gouvernement conservateur à propos d'un système carcéral trop clément sont sincères ou au contraire visent à se bâtir du capital politique. Le Bloc québécois a offert son appui pour faire adopter à toute vitesse un projet de loi abolissant la libération conditionnelle au sixième de la peine comme celle dont a bénéficié le fraudeur Vincent Lacroix.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a profité de la rentrée parlementaire hier pour aller s'asseoir à côté du premier ministre Stephen Harper juste avant que la période de questions ne se termine. Il propose son appui si les conservateurs font sien le projet de loi bloquiste C-434 abolissant la remise en liberté aux criminels non violents ayant purgé le sixième de leur peine (ou au moins six mois). Le premier ministre n'aurait ni accepté ni décliné l'offre. Il aurait plutôt dit qu'il allait lui en reparler sous peu.

Le Bloc québécois a déposé ce projet de loi en septembre 2009. Le gouvernement n'en veut pas. Il défend plutôt le sien, le C-39, qui va beaucoup plus



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Gilles Duceppe propose son appui si les conservateurs font leur projet de loi bloquiste C-434 abolissant la remise en liberté des criminels non violents ayant purgé le sixième de leur peine.

loin dans le resserrement des règles entourant la remise en liberté des prisonniers. Ce projet de loi gouvernemental est toujours à l'étude, notamment parce que la prorogation de 2009 lui a fait recommencer son cheminement parlementaire à zéro. La prorogation ne concerne pas les projets de loi privés (dont ceux de l'opposition). Ce que propose M. Duceppe, c'est que le gouvernement prenne à son compte ce projet de loi C-434 et le fasse adopter plus vite. Il permettra d'éviter d'autres remises

en liberté hâtives, estime M. Duceppe, notamment celle d'Earl Jones, un autre fraudeur qui sera admissible à une libération hâtive d'ici un an.

«On pourrait régler cette question-là, on aurait pu la régler, et Lacroix ne serait pas sorti, estime M. Duceppe. Je comprends mal. Je pense qu'il faut s'élever à un niveau plus haut que la simple ligne partisane, à savoir qui a obtenu l'élimination du sixième de la peine.» D'où cette offre de lui remettre son projet de loi sans chercher une recon-

naissance publique. «C'est pas le poids des médailles qui m'importe. C'est le degré de justice qu'il y a dans la société.»

La semaine dernière, Vincent Lacroix a été placé en semi-liberté après avoir passé près de 15 mois derrière les barreaux. Il avait reçu une peine de 13 ans de pénitencier, mais a tiré profit de cette règle. À ce moment, le porte-parole du ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, avait déploré cette remise en liberté. «La libération des fraudeurs sérieux au sixième de leur peine est un affront à l'intégrité du système criminel canadien», avait dit Christopher McCluskey.

M. McCluskey a expliqué hier que le projet de loi gouvernemental était «supérieur» à celui du Bloc «parce qu'il s'attaque autant à la semi-liberté qu'au processus accéléré de remise en liberté». Le bureau de M. Harper n'a pas indiqué comment il entendait répondre à la proposition bloquiste. Le Bloc rétorque que son projet de loi pourra s'appliquer aux prisonniers en attente de leur libération alors que le projet de loi du gouvernement exclut spécifiquement toute personne condamnée avant l'adoption de la loi.

Le Devoir

Rentrée parlementaire

Ottawa vante son bilan en emploi

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le gouvernement conservateur a donné le coup d'envoi de la session parlementaire hivernale hier en se vantant d'avoir contribué à la création de 400 000 emplois au Canada avec son plan de relance de l'économie. Mais il n'a pas réussi à faire taire le débat sur la pertinence d'accorder des réductions d'impôt aux entreprises en période de déficit.

Le ministre des Finances, Jim Flaherty, a présenté à Toronto son septième rapport sur le plan d'action économique du gouvernement alors que s'ouvrait le Parlement à Ottawa. Il y soutient que 26 000 projets d'infrastructure ont été entamés ou terminés en vertu du plan d'action économique. Le gouvernement va même jusqu'à laisser entendre que son plan de lutte contre la récession a permis la création de près de 400 000 emplois, «dont 90 % constituent des emplois de qualité dans des secteurs où la rémunération est élevée».

En fait, selon Statistique Canada, le Canada a perdu 428 000 emplois en 2008-2009 et n'en a récupéré que 398 000 depuis. C'est donc laisser en-

tendre que tous les emplois créés au cours des deux dernières années sont entièrement et exclusivement la conséquence du plan de relance de 48 milliards de dollars d'Ottawa.

Le Parti libéral, lui, s'en est pris une fois de plus à la réduction, de 18 % à 16,5 %, du taux d'imposition des entreprises. «Ce gouvernement accorde des cadeaux fiscaux à des entreprises affichant déjà des profits alors que les familles canadiennes aimeraient pouvoir offrir de l'éducation post-secondaire à leurs enfants et s'occuper de leurs parents à domicile. Les priorités de ce gouvernement ne reflètent pas celles de la population», a lancé Michael Ignatieff en Chambre.

Le gouvernement a rétorqué avec un nouvel argument: le report de la baisse d'impôt des entreprises aurait un impact négatif sur 110 000 d'entre elles au pays. Le Bloc québécois appuie ces baisses dans la mesure où elles s'appliquent aux petites et moyennes entreprises seulement. Le Bloc estime que ces entreprises ont besoin d'un répit puisque la force du dollar canadien a nui à leurs exportations.

Le passage du prochain budget, prévu pour mars, n'est toujours pas assuré. Le premier ministre Stephen Harper n'a encore contacté aucun des chefs de l'opposition pour tenter d'obtenir leur appui. Une rumeur laisse entendre que le gouvernement pourrait annuler la TPS sur les factures de chauffage des particuliers, une mesure qui cadre avec les priorités que s'est données le NPD de Jack Layton.

Le bureau de M. Harper assure par ailleurs qu'il ne fera rien pour tenter de provoquer une élection. «Nous n'avons aucune intention de considérer comme un vote de confiance une mesure qui ne le serait pas traditionnellement», a assuré le directeur des communications de M. Harper, Dimitri Soudas.

Le Devoir

SIMON EST EN TRAIN D'ÉPARGNER...

L'ESPRIT TRANQUILLE



ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

VOTRE REER GARANTI À 100%

1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

BONI DE 1%

la première année pour les nouveaux fonds REER, FERR, CRI et FRV

Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Épargne Placements Québec

Lacerte se défend de troubler l'ordre public

BRIAN MYLES

Pierre Lacerte a donné du fil à retordre à la Couronne, hier. Le citoyen d'Outremont s'est débattu avec pugnacité pour éviter une ordonnance préventive lui intimant de ne pas troubler l'ordre public.

M. Lacerte est une figure bien connue à Outremont. Depuis 2007, il a régulièrement photographié un leader de la communauté hassidique, Michael Rosenberg, et son fils, Martin. À tel point que les deux hommes se sont sentis harcelés.

Chaque fois qu'il voit quelqu'un garer sa voiture en double file dans la rue Hutchinson, ou chaque fois qu'il est témoin de travaux non autorisés à la synagogue fréquentée par les Rosenbergs, en face de chez lui, Pierre Lacerte sort son appareil photo.

M. Lacerte a comparé son appareil à un Colt qu'il porte à la hanche. Il l'exhibait fièrement devant la juge Manon Ouimet. «Je m'habille le matin, et c'est la deuxième chose que je mets», a-t-il expliqué lors de son contre-interrogatoire.

Depuis qu'il a lancé son blogue, le 2 décembre 2007, Pierre Lacerte a posté de nombreux commentaires et photos mettant les Rosenbergs en cause dans une série d'infractions alléguées aux règlements municipaux, dont ces fameux stationnements en double file dans la rue Hutchinson.

À l'instigation de M. Rosenberg, la Couronne cherche à obtenir une ordonnance préventive contre Lacerte, en vertu de l'article 810 du Code criminel. Si la demande est accueillie, le citoyen inquisiteur ne pourra plus s'approcher des Rosenbergs.

Son procès devrait se terminer au printemps.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Cinq ans après



MICHEL DAVID

Quand Léger Marketing a inscrit le nom de Québec solidaire sur son questionnaire en avril 2006, le nouveau parti recueillait 8 % des intentions de vote. Lors du sondage de janvier dernier, le chiffre était de 10 %.

De passage au *Devoir* hier, à l'occasion du cinquième anniversaire de la fondation de QS, Françoise David reconnaissait avoir sous-estimé la difficulté de créer un nouveau parti. A plus forte raison un parti de gauche, terreau de division particulièrement fertile.

Certes, ce n'est pas demain la veille que QS sera appelé à former un gouvernement, mais une progression aussi lente n'a rien d'exceptionnel. Cinq ans après sa fondation, l'ADQ était toujours à... 10 %.

En réalité, le plus étonnant est peut-être que QS ait survécu si longtemps. On n'avait jamais vu un parti avec deux chefs. Lors du congrès de fondation, les militants avaient même été incapables de s'entendre sur un logo.

Le prétendu «virage à droite» du PQ qu'évoquaient les fondateurs de QS n'a pas provoqué l'hémorragie que prophétisaient certains. Malgré le retrait du statut spécial qui lui avait été reconnu au congrès de juin 2005, les sociaux-démocrates «purs et durs» du SPQ Libre sont restés au PQ.

Il est vrai que ce virage relève davantage du discours. Si le PQ est plus intransigent sur l'élimination du déficit, c'est moins pour des raisons idéologiques que par crainte d'en hériter. Mme Marois aime bien parler de «création de richesse», mais la «proposition principale» qu'elle voudrait voir enchâssée dans le programme prévoit surtout sa redistribution. Rien ne permet de croire qu'un gouvernement péquiste remettrait sérieusement en question l'État-Providence.

QS a d'ailleurs contribué de façon non négligeable à freiner le recentrage du PQ. Après la défaite désastreuse de mars 2007, plusieurs étaient d'avis que la priorité devait être de récupérer les électeurs perdus à l'ADQ. Sans la crainte de voir les éléments plus progressistes chercher refuge à QS, Mme Marois aurait sans doute été plus sensible aux préoccupations de Joseph Facal ou de François Legault.

Amir Khadir s'emporte quand on évoque l'hypothèse que les électeurs de gauche, même déçus du PQ, pourraient trouver que le plus urgent est de se débarrasser des libéraux. Une telle attitude témoigne «d'ambitions médiocres pour le Québec», dit-il.

L'idée qu'un vote pour QS soit un vote pour les libéraux est certainement déplaisante, mais Françoise David a elle-même rappelé cette vieille maxime de Mao: il faut toujours «faire l'analyse concrète d'une situation concrète». Et entre deux maux...

Soit, QS est aussi un parti souverainiste, mais qui peut sérieusement croire qu'il est plus susceptible de réaliser l'indépendance que le PQ? La «gouvernance souverainiste» de Pauline Marois en laisse plusieurs sceptiques, mais le pouvoir demeure une condition *sine qua non*.

Tant qu'un élément de proportionnel ne sera pas introduit dans le système, QS ne peut espérer faire une percée significative à l'Assemblée nationale, et la réforme du mode de scrutin n'intéresse plus qu'une poignée de spécialistes ou d'activistes. On assure que 60 % des membres de QS sont de l'extérieur de Montréal, mais ses chances de faire élire un député ailleurs au Québec dans un avenir prévisible sont infimes.

Mme David se dit ouverte à des alliances électorales. Le problème est que les rares circonscriptions où QS aurait peut-être une chance de faire un gain, par exemple Gouin, sont détenues par le PQ.

L'utilité de QS pour la société québécoise est sans commune mesure avec son poids électoral. Aussi bien le PLQ que le PQ demeurent voués au maintien du modèle hérité de la Révolution tranquille, malgré les efforts de Jean Charest pour s'en affranchir.

Il est bon de vérifier périodiquement si certaines idées sont toujours valables. Au cours des dernières années, les propositions faites par l'ADQ ont indéniablement enrichi le débat. À l'ère de la mondialisation, QS apporte un éclairage de gauche tout aussi indispensable.

Que le seul député de QS soit aussi le préféré des Québécois n'est pas fortuit. Contrairement à Pierre Curzi, à Marguerite Blais ou à Gérard Deltell, Amir Khadir ne doit pas sa popularité à une carrière antérieure, pour ne pas dire télévisuelle, mais uniquement à son action politique.

Quand il a enguirlandé l'ancien président de la Caisse de dépôt, Henri-Paul Rousseau, en commission parlementaire, il a dit tout haut ce que la population pensait tout bas, mais qu'aucun autre élu n'osait dire. Cet homme-là venait de perdre 40 milliards et personne ne semblait s'en indigner.

Le député de Mercier est le seul à dénoncer l'exportation de l'amiante québécois dans les pays du tiers monde, où il n'existe aucun contrôle sur son utilisation. C'est facile quand on n'a aucun intérêt électoral à défendre, diront certains. Précisément, personne ne soupçonne M. Khadir d'être motivé par autre chose que l'intérêt public, que ce soit au Québec, en Inde ou en Palestine. Cela n'interdit pas nécessairement les erreurs, mais cela inspire confiance.

mdavid@ledevoir.com

Québec solidaire en rencontre éditoriale au *Devoir*

Métro: Khadir s'en prend à Lucien Bouchard

Françoise David représentera le parti de gauche lors du prochain débat des chefs

Québec solidaire célébrera ses cinq ans d'existence le 4 février. *Le Devoir* a rencontré hier ses deux porte-parole, Françoise David et Amir Khadir.

ANTOINE ROBITAILLE

«Lucien Bouchard est soit un incompétent, soit un menteur», pestait Amir Khadir hier, en rencontre éditoriale avec *Le Devoir*, à l'occasion du cinquième anniversaire de la fondation du parti de gauche Québec solidaire (QS).

A ses côtés, visiblement mal à l'aise, Françoise David grimace et ne comprend pas la charge à laquelle vient de se livrer son camarade. M. Khadir s'explique: à titre de négociateur pour la Société de transport de Montréal, M. Bouchard est venu à Québec, début octobre 2010, pour convaincre les élus de l'opposition d'appuyer le gouvernement Charest qui voulait s'entendre de gré à gré avec le consortium Bombardier-Alstom pour le remplacement de la flotte vieillissante du métro. À l'issue de cette rencontre, les oppositions ont accepté le projet de loi express donnant le droit au gouvernement de procéder de gré à gré.

Or l'ancien premier ministre, soutient M. Khadir, les a mal informés ou était mal informé. L'évaluation du coût de chaque wagon présentée par M. Bouchard, 2,64 millions, ne comprenait pas d'autres coûts connexes détaillés par la suite comme la transformation des ateliers d'entretien, l'achat d'outillage spécialisé, etc. «On nous a bernés, une partie des coûts est cachée», se plaint M. Khadir. Il aurait été mieux de faire jouer le jeu de la concurrence, croit-il maintenant: «Pourquoi, à chaque fois que la concurrence peut être bénéfique au public, les mêmes gens qui en font toujours l'éloge la tuent?»

Le verbe cinglant

Les sorties d'Amir Khadir sont devenues la marque de commerce de QS, une fusion de petits partis de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les deux porte-parole de Québec solidaire, Amir Khadir et Françoise David. Le parti a un peu progressé dans les intentions de vote, passant de 5 % à 10 %, mais n'a «pas atteint son plein potentiel», estime Mme David.

gauche consommée le 4 février 2006. Le «chef» de l'aile parlementaire QS, l'unique élu depuis 2008, s'est même personnellement hissé en haut du palmarès des hommes politiques les plus populaires. Il a lancé des chaussures contre une image de George Bush, expédié quelques missiles verbaux à Henri-Paul Rousseau, ex-p.d.g de la Caisse de dépôt (CDP).

Et aujourd'hui, en commission parlementaire, il dira ses quatre vérités à Pierre Karl Péladeau, patron de Quebecor, pour plaider contre un resserrement de la loi anti-briseurs de grève. «Je lui rappellerai qu'il doit une bonne partie de sa fortune à l'intervention de l'État, donc du modèle québécois», lance M. Khadir (qui arbore un macaron «Boycottons *Le Journal de Montréal*» en référence à l'investissement que la CDP a effectué en 2002 pour permettre à Quebecor d'avaler Videotron.

À un moment de l'interview, la coporte-parole et chef «extraparlémentaire» Françoise David somme Amir Khadir de se taire: «C'est un parti féministe, laisse-moi répondre», lance-t-elle, restant souriante. C'est d'ailleurs elle qui représentera ce parti féministe lors du prochain débat des chefs, annonce-t-elle, après avoir dit que le parti commençait déjà à se mettre en mode électoral en vue d'un éventuel appel aux urnes en 2012 ou 2013. Bien qu'elle ait trouvé exténuante l'expérience de fonder un parti, elle sera donc candidate de nouveau, mais elle refuse de dire si ce sera encore dans Gouin comme en 2007 et 2008.

Quelques déceptions au bilan: le parti n'a pas encore 6000 membres, soit moins que les 10 000 qu'elle rêvait de regrouper pour 2010. De même, la soixantaine d'organisations de comté existantes sont en deçà de

la centaine projetée. Le parti a un peu progressé dans les intentions de vote, passant de 5 % à 10 %, mais n'a «pas atteint son plein potentiel», estime Mme David. QS n'a ambitionné pas de prendre le pouvoir, mais pourrait bien compter «plusieurs députés» en 2013, et même «former l'opposition officielle» vers 2018, affirme-t-elle.

Mme David se dit «fière» à plusieurs égards. QS n'a pas été qu'un parti de «protestation», mais aussi de «proposition»; l'idée de créer Pharma-Québec et Eole-Québec, par exemple. Peuplé de gens issus du monde communautaire et provenant à 60 % des régions, il a évité le «dogmatisme» des anciennes gauches, estime Mme David, une ex-marxiste-léniniste qui ose toutefois citer «le vieux Mao» pour appuyer ses dires: «Il faut faire l'analyse concrète d'une situation concrète.»

Le Devoir

Commission parlementaire sur le Code du travail

Une plainte lève le voile sur l'utilisation présumée de briseurs de grève dans deux quotidiens

Les audiences de la commission parlementaire sur l'opportunité de réviser le Code du travail et ses dispositions anti-briseurs de grève débutent ce matin, à Québec. Un jugement d'un tribunal administratif obtenu par *Le Devoir* révèle des surprises chez les sous-traitants présumés de Quebecor.

STÉPHANE BAILLARGEON

Une information peut en cacher une autre. En déposant une plainte pour congédiement illégal devant la Commission des relations du travail (CRT), une ancienne employée d'une firme de marketing et de communication a levé involontairement le voile sur l'ampleur probable des recours à des «employés de substitution» (un euphémisme patronal) dans les conflits successifs au *Journal de Québec* et au *Journal de Montréal*.

Dans le premier cas, en 2007 et 2008, la petite entreprise contractuelle Côté Tonic inc. de Québec, qui comptait jusqu'alors cinq ou six employés, a embauché jusqu'à une quarantaine de salariés et pigistes pour réaliser les petites annonces du journal. Dans le second cas, à partir de 2009, les infographistes de la même compagnie ont collaboré, et collaboré peut-être encore, «à l'édition du journal, à la mise en page d'articles et de cahiers divers». Le lock-out au *Journal de Montréal* perdure depuis plus de deux ans.

Les deux quotidiens appartiennent à Quebecor. Ils ne sont jamais nommés dans la décision rendue le 5 janvier, mais tout les désigne. «Nous ne commenterons pas cette décision qui concerne des tiers», a écrit hier au *Devoir* Serge Sasseville, vice-président de Quebecor Media inc.

«Ce qu'on apprend pour la première fois avec ce jugement confirme qu'une entreprise qui emploie plus de 250 travailleurs ne peut pas du jour au lendemain produire un journal avec quelques cadres seulement», dit Serge Morin, vice-président du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), auquel sont associés les quatre syndicats d'employés du *Journal de Québec* (bureau, imprimerie, rédaction et publicité). «Il faut nécessairement qu'il y ait du monde caché dans l'ombre pour effectuer les tâches.»

Comment les qualifier? La Commission parlementaire sur l'économie et le travail commence aujourd'hui à Québec ses audiences sur les dispositions du Code du travail du Québec concernant les briseurs de grève. Le jugement de la CRT est annexé à la présentation que feront aujourd'hui conjointement le SCFP et la FTQ devant les élus.

Les syndicats décrivent comme des *scabs* les employés qui télétravaillent pendant un conflit. Les patrons répètent que ces travailleurs de substitution ne sont pas présents physiquement sur les lieux de l'entreprise, respectant du même coup la lettre du Code. Dans son mémoire, la SCFP réclame qu'une nouvel-

le définition désignant comme «établissement» tous les endroits où les personnes salariées exécutent leurs tâches normales.

«Une entreprise qui emploie plus de 250 travailleurs ne peut pas du jour au lendemain produire un journal avec quelques cadres seulement»

Le jugement de la CRT est annexé à la présentation que feront aujourd'hui conjointement le SCFP et la FTQ devant les élus.

Le jugement de la CRT est annexé à la présentation que feront aujourd'hui conjointement le SCFP et la FTQ devant les élus.

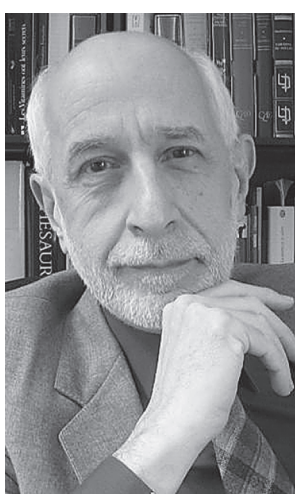
Le jugement de la CRT est annexé à la présentation que feront aujourd'hui conjointement le SCFP et la FTQ devant les élus.

Le jugement de la CRT est annexé à la présentation que feront aujourd'hui conjointement le SCFP et la FTQ devant les élus.

Le jugement de la CRT est annexé à la présentation que feront aujourd'hui conjointement le SCFP et la FTQ devant les élus.

Le jugement de la CRT est annexé à la présentation que feront aujourd'hui conjointement le SCFP et la FTQ devant les élus.

Le Devoir



Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

L.L.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Le français dégringole

Il faut relancer la politique linguistique

Dubuc Jean-Claude Germain Ginette Leroux Charles Castonguay

L'AUT'JOURNAL Disponible sur www.lautjournal.info

ACTUALITÉS

La vie sans yeux

L'Institut Nazareth et Louis-Braille fête son 150^e anniversaire

CAROLINE MONTPETIT

Depuis quelques minutes, je suis la proie d'une dégénérescence maculaire importante, un scotome central de 6 sur 120, une cécité légale en somme. Mais l'intervenante de l'Institut Nazareth et Louis-Braille me tient le bras pour me guider doucement, et ma canne m'indique tant bien que mal les dénivélés du trottoir ou les bancs de neige. Parce que je n'y vois goutte. Tout au plus puis-je distinguer des ombres qui se déplacent à toute allure rue Sainte-Catherine, encore chanceuse de connaître cette artère puisque je m'y suis au départ rendue en voyante.

L'Institut Nazareth et Louis-Braille organisait en effet hier une petite simulation de cécité à l'intention des voyants, et à l'occasion du 150^e anniversaire de l'institution. Des malvoyants volontaires étaient ainsi dirigés, accompagnés d'une âme charitable ô combien appréciée, vers le restaurant O.Noir, qui sert depuis 2006 des repas à une clientèle plongée dans l'obscurité la plus totale, et servie par plusieurs serveurs malvoyants.

«Combien êtes-vous?», nous demande Fé, le serveur, en regardant droit devant lui. Que lui importe de circuler parmi ses tables invisibles, chargé de plats tout aussi mystérieux. Son expérience quotidienne en milieu éclairé en diffère à peine.

À ma droite, Marco Dubreuil, dont je ne connais jamais que la voix, a lui-même été pensionnaire à l'Institut Nazareth et Louis-Braille, alors que celui-ci se trouvait à Longueuil. Presque aveugle depuis sa naissance, il a ainsi rapidement maîtrisé le braille. Il ne discerne pas vraiment les couleurs, tout au plus distingue-t-il l'ombre et la lumière. Il ne voit pas non plus la couleur des feux de circulation, mais est père de deux enfants voyants.

«Aujourd'hui, il y a l'école Jacques-Ouellet pour les aveugles, mais ils prennent plutôt la clientèle pour qui c'est plus difficile de fréquenter l'école régulière», constate-t-il.

Bachelier en service social, il a travaillé de nombreuses années à la commission des normes du travail, avant d'être embauché par l'Institut Nazareth et Louis-Braille.

Intégration difficile

Si les nouvelles technologies, les synthèses vocales intégrées aux appareils informatiques par exemple, sont très aidantes pour les malvoyants, il demeure difficile, selon lui, d'intégrer parfaitement le monde du travail des voyants. «On se demande si on devrait l'écrire dans notre CV», dit-il. «En général, j'essaie d'avoir l'employeur au téléphone avant de solliciter une entrevue pour m'assurer qu'il a des ouvertures envers les malvoyants.»

Les personnes atteintes de cécité totale ne forment que 10 % de la clientèle de l'Institut Nazareth et Louis-Braille. Les autres souffrent de différentes formes d'affections visuelles. Sont admissibles ceux dont les problèmes de vue gênent la vie de tous les jours, malgré les meilleures prescriptions de lunettes par exemple.

Selon Pierre Rondeau, directeur des services professionnels à l'INLB, l'institut ne touche que 30 % de la clientèle qu'il pourrait potentiellement aider, parce que la plupart des gens croient qu'il ne s'adresse qu'aux aveugles.

Or, avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes atteintes de maladies de la vue, dont la dégénérescence maculaire, augmente.

Le Devoir

Milieux humides

Pas de moratoire, dit Arcand

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, a rejeté hier l'idée d'un moratoire sur la destruction des derniers milieux humides de la région métropolitaine, laquelle a perdu jusqu'ici près de 80 % de ce patrimoine biologique.

Le ministre n'a pas non plus voulu prendre l'engagement de revoir la politique actuelle sur les milieux humides, qui autorise généralement la destruction légale des plus petits d'entre eux si l'on n'y trouve pas d'espèces menacées.

Or les petits milieux humides représentent 70 % des quelque 11 000 milieux humides de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), comme en fait foi l'inventaire cartographié par Canards illimités (CI) avec une subvention de 200 000 \$ du ministère du ministre Arcand. Ce dernier participait d'ailleurs au dévoilement de ce travail réalisé par CI, qui a coûté 500 000 \$.

Le ministre Arcand a toutefois entouvé une toute petite porte à des changements:

«On est toujours en révision pour mieux faire les choses», a-t-il dit, ajoutant que «dans les prochains mois, on va voir ce qu'on peut faire».

Le porte-parole de Canards illimités, Bernard Filion, qui accompagnait le ministre, ne lui a pas adressé la moindre requête formelle pour augmenter le niveau de protection de ces milieux menacés par le développement urbain. Il s'est contenté de dire que son organisme avait décidé de «fournir l'information» au ministère. Mais il a ajouté que «lorsqu'on connaît le rôle que jouent les milieux humides sur le plan écologique, on comprend l'importance de les protéger et d'en assurer la gestion durable. Il convient donc d'agir en amont pour contrer la dégradation et la disparition de ces précieux écosystèmes».

Le directeur du Conseil régional de l'environnement de Laval, Guy Garant, un des plus ardens défenseurs des habitats humides de la région de Montréal, a pour sa part réclamé sans ambiguïté un «moratoire complet» sur ces habi-



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le ministre Pierre Arcand n'a pas voulu prendre l'engagement de revoir la politique actuelle sur les milieux humides.

tats naturels, essentiels pour la filtration des eaux, la recharge des nappes souterraines et la protection de la biodiversité.

La région de Montréal, a-t-il rappelé, a perdu jusqu'ici 80 % de ses milieux humides d'origine. À Laval, le CRE a établi en 2009 que cette île avait perdu en 5 ans, avec les autorisations du ministère de l'Environnement, 40 % de ses derniers milieux humides.

Selon la cartographie de CI, le territoire de la CMM compte 11 000 milieux humides de plus de 0,3 ha, qui couvrent une superficie totale de 21 000 ha, soit l'équivalent de l'île de Laval. Cet inventaire sera suivi d'un autre dans les basses terres de la vallée du Saint-Laurent et de la région du Saguenay, un travail qui coûtera 2 millions au total.

CI et le ministre Arcand ont voulu divulguer hier ce travail en marge de la Journée mondiale des zones humides, le 2 février. Ce jour sera aussi le 40^e anniversaire de la Convention de RAMSAR, qui visait à protéger les milieux humides exceptionnels à l'échelle planétaire.

Le Devoir

Santé du cœur: les Canadiens vivent en plein déni

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

En matière de santé cardiovasculaire, la majorité de la population vit avec une fausse impression de sécurité, négligeant sciemment des facteurs de risque pourtant déterminants. Résultat: neuf personnes sur dix mettent en péril la qualité et la durée de leur vie, montre le plus récent bulletin annuel de la Fondation des maladies du cœur qui doit paraître ce matin.

Chaque année, ce sont 250 000 années de vie qui sont ainsi potentiellement perdues au Canada. Le mouvement donne le vertige, mais il est réversible, note le Dr Marco Di Buono, directeur de la recherche à la fondation. «Il n'est jamais trop tard pour renverser la vapeur. On peut même regagner des années perdues, mais pas toutes, d'où l'importance d'adopter une bonne hygiène de vie dès le plus jeune âge.»

Les gens savent pourtant quoi faire pour garder un cœur en santé — manger plus de fruits, bouger, perdre du poids, cesser de fumer, réduire le stress — et ils s'y astreignent en grand nombre, mais rarement avec assez d'intensité. Un coup de sonde de la fondation a en effet révélé un grave problème sur le plan de la perception, confirme le cardiologue George Honos. «Nous surestimons nos comportements sains et sous-estimons notre tendance à être sédentaires.»

Ce laisser-aller n'est pas sans conséquence. L'inactivité physique peut réduire de quatre ans l'espérance de vie d'une personne, calcule la fondation. Idem pour l'obésité. Quant au tabagisme, il en retranchera potentiellement 14 années. Et tous ces facteurs de risques s'additionnent, rappelle le Dr Honos. «Ce ne sont pas que des années de vie qui sont en jeu ici. Ce sont des années de santé et de qualité de

vie que nous pourrions gagner.»

La fondation s'inquiète par ailleurs de voir que, malgré la réalité crue des chiffres, ces facteurs ne sont pas abordés ou si peu dans les cabinets de médecin où la mesure du tour de taille est encore l'exception. «Il n'y a pas que les médecins qui sont en faute, tempère le Dr Di Buono. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont une part de responsabilité à assumer. Les individus aussi.»

À cet effet, la fondation a lancé une application permettant aux gens d'avoir un aperçu de leur santé et des risques qui la menacent de même qu'un suivi personnalisé en ligne ou sur leur téléphone intelligent. «Les applications en santé sont très populaires, ce sont parmi les plus téléchargées, nous croyons qu'il y a là un filon à explorer», fait valoir le Dr Di Buono.

Le Devoir

Turcot: accueil houleux des citoyens du Sud-Ouest

JEANNE CORRIVEAU

Accueillis en chanson par les opposants au projet de reconstruction du complexe Turcot, les représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ) ont dû faire face à un auditoire plutôt hostile hier soir à l'occasion d'une soirée d'information tenue dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Après qu'Alain Dubé, chargé de projet, eut présenté les grandes lignes des plans élaborés par le MTQ aux quelque 300 personnes présentes, les citoyens ont tour à tour défilé au micro pour poser des questions et formuler leurs commentaires. Rares étaient ceux qui avaient de bons mots pour le projet. «Ce qu'on entend ne correspond pas à un projet du XXI^e siècle. Vous pouvez faire mieux, et les résidents du Sud-Ouest méritent mieux», a lancé un résident du secteur, Derek Robertson, sous les applaudissements nourris.

Pierre Breton, du mouvement Maître chez nous 21^e siècle, a réfuté les affirmations du MTQ selon lesquelles le nouvel échangeur Turcot permettra d'améliorer la qualité de l'air des quartiers environnants. Le ministère mise sur la performance accrue des voitures qui rouleront en 2020 pour compenser l'augmentation de la circulation automobile. Or, seulement 10 % du parc automobile sera électrique en 2020, a indiqué M. Breton: «On a besoin d'un plan intégré de transports en commun. S'il n'y a pas de changement radical dans les modes de transports [...], ça veut dire que, ce soir, on vient d'annoncer la mort des objectifs de réduction des gaz à effet de serre de 30 % en 2020.»

Inquiets, les citoyens ont exprimé leurs préoccupations à l'égard, notamment, des expropriations, de l'ampleur du chantier, de l'augmentation de la circulation et de la qualité de l'air.

Alain Dubé, du MTQ, a rappelé que 106 logements devront être démolis rue Cazalais et que deux bâtiments de la rue Selby seront expropriés. Il a fait savoir qu'au cours des prochains jours, les propriétaires des immeubles recevraient leurs avis d'expropriation. «C'est un processus légal, mais, en parallèle, on essaie de s'entendre de gré à gré avec les propriétaires. Je peux vous dire que dans plus de 80 à 85 % des cas, on s'est entendus sur une base de gré à gré», a-t-il précisé.

Le MTQ prendra plusieurs mesures pour atténuer les nuisances liées au bruit et à la poussière pendant les travaux, et les citoyens pourront consulter, sur le site Internet du ministère, les données recueillies par les stations d'échantillonnage installées sur le chantier, a expliqué Alain Dubé. Les entrepreneurs qui ne respecteraient pas les normes établies recevront des «amendes salées», a-t-il ajouté. Le MTQ aura même recours à la diffusion de «bruits blancs», comme ceux d'un cours d'eau, pour masquer les bruits moins agréables du chantier. Cette précision a suscité quelques rires dans la salle.

Alain Dubé a insisté sur les projets de verdissement qui seront réalisés en marge de la reconstruction des infrastructures routières et sur les 300 000 mètres carrés de terrain qui seront libérés.

La reconstruction du complexe Turcot, qui s'échelonne sur sept ans jusqu'en 2018, nécessitera des investissements de trois milliards. Le MTQ accordera sous peu un contrat de cinq millions à SNC-Lavalin pour l'élaboration des plans et devis de l'avant-projet définitif.

Le Devoir

AVIS DE RECHERCHE

Avis aux propriétaires de multilogements dans les secteurs suivants :

- Le Plateau-Mont-Royal
- Le Sud-Ouest
- Rosemont/La Petite-Patrie
- Ville-Marie

Mes clients recherchent votre immeuble!

Si vous prévoyez vendre ou souhaitez simplement avoir une évaluation de la valeur marchande de votre propriété, contactez-moi sans tarder!

L'évaluation est totalement gratuite et sans aucune obligation de votre part!



Sutton
Agence immobilière

VINCENT CHAPUT 514.264.3555
COURTIER IMMOBILIER

ACTUALITÉS

Deux lacunes pour les F-35 canadiens

Le ravitaillement en vol et l'atterrissage dans le Grand Nord posent problème

ALEC CASTONGUAY

Les nouveaux avions de chasse F-35 que le gouvernement veut acquérir au coût de 9 milliards de dollars ne sont pas adaptés aux atterrissages dans le Grand Nord et sont incompatibles avec les avions-citernes de ravitaillement du Canada. Des modifications de plusieurs millions de dollars pourraient donc être nécessaires pour que les F-35 remplissent ces deux besoins des Forces canadiennes.

Les avions de chasse CF-18 de Boeing, acquis par le Canada dans les années 80, avaient été développés pour la marine américaine, notamment pour une utilisation sur les porte-avions. La distance de freinage des appareils est donc très courte, et un crochet à l'arrière de l'avion permet de s'accrocher à un câble si la piste n'est pas assez longue.

Or, la version du F-35 de Lockheed Martin que le Canada souhaite acheter est celle de l'armée de l'air américaine. Sa distance de freinage plus longue l'empêche d'atterrir sur les courtes pistes du Grand Nord canadien, où des patrouilles sont nécessaires. Le bureau du premier ministre Harper avait d'ailleurs justifié l'achat du F-35 par la nécessité d'intercepter les bombardiers russes dans l'Arctique.

Hier, le ministre de la Défense, Peter MacKay, a soutenu que les Forces canadiennes «ont des discussions» à propos de ces difficultés et que l'une des solutions envisagées est l'ajout d'un petit parachute à l'arrière de l'avion, que les pilotes pourraient actionner à l'atterrissage pour réduire la distance de freinage. «La technologie existe» pour contourner ce problème, a dit le ministre. Il n'a toutefois pas dit combien pourrait coûter une telle modification à l'appareil. Des spécialistes estiment toutefois que les grands vents du nord pourraient rendre cette technologie difficile à utiliser certains jours.

Chez Lockheed Martin, la porte-parole, Kim M. Testa, a refusé de dire combien pourrait coûter une telle modification à l'appareil, renvoyant la balle dans le camp du gouvernement canadien. Elle a ajouté que les Pays-Bas et la Norvège se penchent sur le même problème.



TOM REYNOLDS REUTERS

Le F-35 est incompatible avec le système de ravitaillement en vol du Canada. Les Forces canadiennes affirment que ses deux ravitailleurs doivent être remplacés d'ici 2015, et que l'achat de nouveaux appareils compatibles avec le F-35 pourrait être la solution.

Autre difficulté avec le F-35: il est incompatible avec le système de ravitaillement en vol du Canada. Les Forces canadiennes utilisent deux avions CC150 Polaris pour ravitailler les CF-18 lors des missions à long rayon d'action.

Les Forces canadiennes affirment que ces deux avions doivent être remplacés d'ici 2015, et que l'achat de nouveaux appareils compatibles avec le F-35 pourrait être la solution. La facture atteindrait alors plusieurs millions de dollars.

Les Forces canadiennes envisagent aussi de demander à Lockheed Martin d'équiper les F-35 canadiens avec le système de ravitaillement de la version du F-35 destiné à la marine américaine, qui, lui, est compatible avec les CC150 Polaris. Kim M. Testa, de Lockheed Martin, affirme que cette permutation est possible. «L'appareil est prévu pour effectuer une telle modification», a-t-elle dit, refusant encore une fois d'aborder les coûts. Les Forces canadiennes n'ont pas été en mesure de répondre à nos questions hier.

Avec la collaboration d'Hélène Buzzetti
Le Devoir

Droits et Démocratie

Cannon veut renommer deux membres controversés au conseil

La décision choque l'organisation et les partis d'opposition

ALEC CASTONGUAY

Le gouvernement Harper a choisi de renouveler le mandat de deux controversés membres du conseil d'administration de l'organisme Droits et Démocratie, basé à Montréal. Même si Jacques Gauthier et Elliot Tepper ont été au centre de la crise majeure qui a secoué l'organisme en 2010, le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, s'apprête à leur accorder de nouveau sa confiance, a appris *Le Devoir*.

Une décision mal accueillie par les partis d'opposition à Ottawa, mais aussi au sein même de l'organisme, où 46 des 47 employés de Droits et Démocratie avaient demandé la démission de Jacques Gauthier et Elliot Tepper lors de la crise l'hiver dernier. «Je suis outré. Je ne peux pas croire ça», a laissé tomber un employé hier, lorsqu'il a été mis au courant des intentions du gouvernement.

Les employés soutiennent que les deux vice-présidents du conseil d'administration, Jacques Gauthier et Elliot Tepper, ainsi que le président du conseil d'administration, Aurel Braun, ont fait du profilage ethnique, exigeant de savoir qui était arabe et pourquoi il n'y avait pas d'employés juifs dans l'organisme.

Le gouvernement doit décider s'il renouvelle le mandat des deux vice-présidents, qui arrive à échéance. Plusieurs s'attendaient à ce qu'il en profite pour nommer de nouveaux administrateurs pour calmer la situation, encore tendue au sein de l'organisme. Le comité permanent des Af-

aires étrangères avait d'ailleurs recommandé, en juin dernier, de changer la composition du conseil d'administration. Or, il semble que ce ne sera pas le cas.

Le ministre responsable de cet organisme fédéral qui œuvre sur la scène internationale, Lawrence Cannon, vient d'envoyer une lettre aux chefs des partis politiques pour les informer de sa décision. Dans sa lettre, M. Cannon n'explique pas les raisons de son choix. Les lettres sont courtes et un curriculum vitae de Jacques Gauthier et Elliot Tepper accompagne le tout, sans plus. Le bureau de M. Cannon n'a pas rappelé *Le Devoir* hier.

Dans sa réponse envoyée hier au ministre, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, «exhorte» le gouvernement «à ne pas reconduire le mandat» des deux hommes. «Vous n'êtes pas sans savoir que ces deux individus sont au cœur du litige

qui a opposé les membres du conseil d'administration aux employés et à la direction de Droits et Démocratie», écrit M. Duceppe dans sa lettre, dont *Le Devoir* a obtenu copie. «Si messieurs Gauthier et Tepper étaient reconduits dans leurs fonctions, cela n'améliorerait en rien le climat régnant au sein de Droits et Démocratie et, en outre, équivaldrait à fermer les yeux sur tout ce qui s'est passé depuis plus d'un an», poursuit le chef bloquiste. Le NPD et le Parti libéral sont

également contre le renouvellement du mandat des deux administrateurs.

Des controverses

La crise à Droits et Démocratie a notamment éclaté en raison des subventions accordées à trois organismes du Proche-Orient que M. Braun et plusieurs membres du conseil, dont MM. Gauthier et Tepper, jugeaient inappropriées en raison de leur ton critique envers Israël.

MM. Gauthier et Tepper avaient aussi rédigé un rapport très dur à propos de l'ancien directeur de Droits et Démocratie, Rémy Beaugard, démissionnaire en janvier 2010 à la suite d'une réunion houleuse du conseil d'administration où il avait dû défendre sa réputation. On lui reprochait une mauvaise utilisation des fonds publics et une attitude pro-palestinienne. Après une enquête interne de plusieurs

mois, la firme Deloitte & Touche a blanchi M. Beaugard.

Après le décès de M. Beaugard, Jacques Gauthier a assuré l'intérim à la direction de l'organisme. Il a congédié des employés et embauché plusieurs firmes externes sans appel d'offres pour différentes tâches (enquête interne, relations publiques, comptabilités). Un total de 500 000 \$ a été dépensé en quelques mois.

Le Devoir

NOUVELLE CLASSE PREMIUM VOYAGEUR

Entre classe Voyageur et classe Affaires, sur vols long-courriers, une cabine grand confort à prix serré avec 40% d'espace en plus, fauteuil coque, prise PC, grande tablette et repose-jambes pour

FAIRE DU CIEL LE PLUS BEL ENDROIT DE LA TERRE.

AIRFRANCE

ÉDITORIAL

Manifestations en Égypte

Le sursaut du gradé

Avec discrétion, l'armée égyptienne vient d'effectuer une révolution de palais. À la faveur de deux remaniements ministériels, elle a militarisé le gouvernement. Si, côté cour, elle affirme qu'elle n'emploiera pas la force contre les manifestants, côté jardin, elle s'attelle au renforcement et à l'élargissement de sa mainmise sur le pays. En un mot, elle joue à merveille son rôle de Janus.



près une allocution télévisée qui avait un je-ne-sais-quoi de crépusculaire, le président Hosni Moubarak s'est appliqué à construire ce qu'il avait détruit il y a 30 ans. Il a jonglé avec la Constitution pour mieux rétablir la fonction de vice-président. À ce poste, il a parachuté Omar Suleiman. Signe particulier? Depuis 1993, ce général est le patron des services de renseignements, les très redoutés moukhabarat. C'est sous sa direction que ces derniers ont

maté avec constance, et bien évidemment avec rudesse, les Frères musulmans.

À la suite de ce premier acte, un second a eu lieu qui confirme, si besoin était, que la caste des gradés entend bien demeurer aux manettes. Suleiman et le nouveau premier ministre, Ahmed Chafik, un général qui appartenait au même corps que celui de Moubarak, soit l'armée de l'air, ont gommé tout ce qui dans l'ancien gouvernement ressemblait de près ou de loin à la société civile. En clair, ils ont viré tous les ministres qui venaient des milieux des affaires ou d'ailleurs pour les remplacer, logiquement si l'on ose dire, par des hommes portant ces uniformes ornés d'un nombre d'étoiles qui révèle qu'ils sont tous des... généraux.

Ce faisant, les gradés ont renvoyé toutes ces personnes introduites par Gamal Moubarak, le fils de, qui travaillaient à une libéralisation strictement économique, il va sans dire, de l'Égypte pour mieux conserver ce qui fait leur force financière. Quoi donc? L'armée possède des actifs si divers et nombreux qu'elle est dans les faits un conglomérat influant sur la gestion des affaires de toute l'Égypte. Ce ballet de personnes limogées s'est accompagné d'un autre. Celui-ci plus feutré parce que touchant un certain nombre de grands commis de l'État, de hauts fonctionnaires, ayant cédé leurs fauteuils à des militaires.

Pendant que les généraux remodelaient à leur main tout l'appareil d'État, les sous-officiers et les soldats ont investi la rue. Dimanche, ils ont additionné des tanks aux tanks déployés samedi. Tous les jours, des avions de chasse ont survolé Le Caire. Autrement dit, ils ont donné de la visibilité à leur puissance de feu. Quoi d'autre? Ils étaient seuls, les policiers étaient absents. Ils étaient absents, on insiste, parce que les Égyptiens avaient adopté la méthode utilisée par les Tunisiens: manifester de jour et de nuit afin d'occuper la police vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour mieux l'épuiser. Après deux jours de repos, les policiers ont recommencé à patrouiller avec les soldats. À ces forces s'ajoute une troisième: les Forces centrales de sécurité. Fortes de 300 000 hommes, celles-ci s'entraînent ou sont expertes dans la répression de soulèvements populaires.

En face d'eux, il y a donc ces centaines de milliers de citoyens qui aspirent à la liberté. Des centaines de milliers qui, au bout de sept jours de défilés dans les rues, n'ont rien, il faut bien se rendre à l'évidence, obtenu. Et puisqu'ici et là on fait des comparaisons avec le printemps de Prague, la chute du Mur et autres, il faut bien se rendre à l'évidence que ces centaines de milliers de personnes qui rêvent à juste titre de justice et de libertés démocratiques n'ont ni soutien logistique ni opposition organisée. À moins d'une divine surprise, elles risquent fort de s'épuiser à leur tour. Pour l'instant, et juste pour l'instant, il semble bien que ce sursaut va sombrer dans la catégorie des accidents de l'histoire. Faut-il le rappeler, le printemps de Prague s'est soldé par vingt ans de glaces soviétique.

Rapatriements d'Égypte

1 800 Ottawa

Le Canada a entrepris hier l'évacuation de ses ressortissants désireux de quitter l'Égypte et a doublé le nombre de téléphonistes chargés de les renseigner, eux ou leurs proches, sur les détails de cette opération. Ces décisions s'imposaient, mais il faut encore une fois déplorer le manque de réflexes de la diplomatie canadienne.

Le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a fait valoir la «situation instable», les «circonstances difficiles» et les ratés du réseau de télécommunications en Égypte pour expliquer le ca-fouillis constaté par des Canadiens pris dans la tourmente égyptienne. Ces arguments ont l'air sensés, si ce n'était qu'ils resservent à chaque drame international dans lequel des Canadiens sont impliqués. Ottawa n'est jamais là, ne répond pas et met du temps à s'adapter. Comme si, chaque fois, la roue était réinventée.

Les Canadiens victimes du tsunami qui a ravagé l'Asie en 2004 se sont eux aussi butés à un ministère absent. Au passage de l'ouragan Katrina en Louisiane et au Mississippi, l'évacuation canadienne a été lente à démarrer. On se rappellera aussi les portes closes de l'ambassade canadienne à Beyrouth lorsque la guerre a frappé le Liban à l'été 2006 et la pénible mise en place d'un service d'aide pour les Canadiens bloqués là-bas. En fait, tout Canadien qui voyage dans des pays troublés sait, ou l'expérimente de première main, qu'en cas de problème, il ne peut compter que sur peu de soutien de la part de son gouvernement.

Cela n'a pas lieu d'être. *Le Devoir* l'a déjà souligné en éditorial: il est de la responsabilité des gouvernements de prévoir l'imprévisible. Les pays européens ont ce réflexe d'action immédiate. Le Canada, lui, agit toujours comme s'il ne faisait pas partie du monde, comme s'il ne se tenait même pas au courant de ce qui s'y passe.

Les manifestations de vendredi dernier étaient attendues depuis quelques jours en Égypte: notre ministère des Affaires étrangères aurait dû le savoir et, fort de l'expérience tunisienne, se préparer en conséquence. Au lieu de quoi, pendant toute la fin de semaine, alors que les ressortissants français, britanniques ou même mexicains arrivaient à rejoindre leur ambassade (ou à être contactés par celle-ci) et à se faire donner des directives en cas d'évacuation, les appels des Canadiens pris en Égypte étaient transférés à Ottawa... et laissés en attente. À quoi il faut ajouter la confusion qui sévissait hier sur les détails de l'opération de rapatriement et les frais imprévus que les voyageurs avaient à payer.

Il n'est pas normal, si une révolution survient la fin de semaine, de devoir attendre au lundi pour que le Canada réagisse. Et en 2004 comme en 2011, prendre des jours pour mettre en place des procédures d'urgence minimales, c'est trop.

jboileau@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEÉ BOILEAU

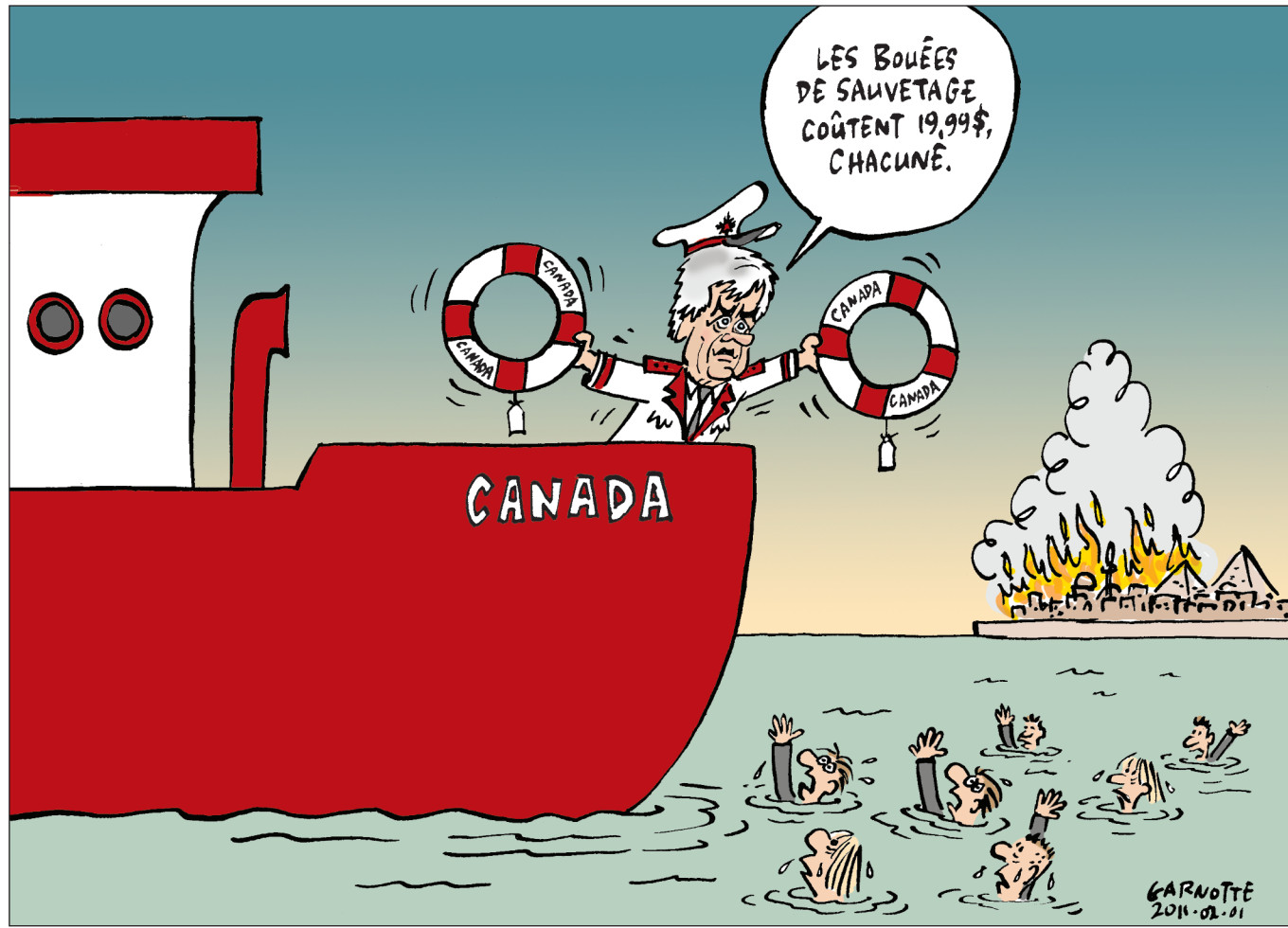
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Honteux isolement

Pour Barack Obama, l'Égypte de Moubarak est un «partenaire important», et il n'est pas question de prendre position entre la dictature et le peuple, qui, lui, n'en peut plus de vivre dans un cachot. Félicitations, monsieur le président, on constate très nettement que vous suivez la ligne de tous vos prédécesseurs, et c'est en cela que l'on voit que la haine que vous porte une (très très) grosse partie du monde arabe (le vrai monde, par leurs géoliers) ne cessera pas bientôt.

Mais vous n'êtes pas le seul. Personne ne pipe mot. Le fait que 40 % des 80 millions d'Égyptiens vivent avec moins de 2 dollars par jour n'émeut pas grand monde. Il ne faudra pas se surprendre si, en cas de victoire de la rue, cette dernière nous fait un immense bras d'honneur si jamais elle tombe dans les pattes du fondamentalisme islamique. Les frères musulmans n'auront pas beaucoup de difficultés à rappeler la non-solidarité et la non-fraternité que le reste de la planète a témoignés au peuple pendant qu'il affrontait la répression d'un régime pourri.

Martin Richard

Montréal, le 28 janvier 2011

Le vrai test!

Commentateurs et politiciens s'émeuvent devant la poussée anti-autoritaire qui secoue en ce moment plusieurs pays arabes. On parle à ce propos de démocratie, certains craignent une récupération de ce mouvement par les islamistes, on annonce (ou on dit espérer) des changements profonds dans la culture politique arabe. Tout cela est fort beau et démontre bien

que les sociétés du Proche-Orient ne sont pas figées sous des dictatures immuables, en dépit d'un préjugé à cet effet encore courant en Occident. Mais on doit se poser une question complémentaire et cruciale, le vrai test de l'esprit démocratique affiché des gouvernements occidentaux: à quand l'apparition d'un État palestinien viable en Cisjordanie et à Jérusalem-Est?

Le soutien aveugle et inébranlable des classes politiques occidentales à l'État hébreu contre les aspirations palestiniennes à l'indépendance contredit de manière flagrante leurs principes démocratiques hautement proclamés. On assiste plutôt, et depuis toujours, à la ligne du double standard... dont personne n'est dupe là-bas, et même de moins en moins chez nous. Les politiciens occidentaux appuient bien davantage le nationalisme israélien que sa «démocratie». Après tout, il existe aussi une démocratie palestinienne. Elle s'est exprimée formellement depuis le milieu des années 1990 par l'élection de Yasser Arafat et par celle du Hamas en janvier 2006. On connaît la (triste) suite des événements.

La révolution en Tunisie ne sera pas complète sans celle de la sauge (la boisson nationale palestinienne).

Jean-François Delisle

Montréal, le 30 janvier 2011

Un scénario cynique

Pauline Marois promet maintenant un référendum sur la souveraineté, et ce, malgré le fait qu'elle a écarté l'idée lors de son élection à la tête du PQ. Les fédéralistes n'ont pas à s'inquiéter, il n'y aura pas de troisième référendum. Je ne pense pas que Pauline Marois ait vraiment changé d'idée. Présentement, elle n'a qu'un

seul objectif en tête, gagner son vote de confiance lors du congrès d'avril prochain. Pour obtenir l'appui des délégués, un discours très souverainiste est incontournable, d'autant plus que plusieurs militants péquistes doutent de sa détermination réelle à réaliser la souveraineté. Tout comme moi, ils pensent qu'elle se contenterait très bien d'être la première femme à occuper le poste de premier ministre du Québec. Une fois le vote de confiance gagné, elle trouvera sûrement le moyen de contourner habilement ce nouvel engagement référendaire. J'imagine déjà Pauline Marois en campagne électorale nous dire que l'héritage du gouvernement est tel qu'il faut d'abord se concentrer à nettoyer la maison avant de penser à l'agrandir. Malheureusement, ce scénario cynique a toutes les chances de se réaliser.

Marie-France Pélouquin

Sorel-Tracy, le 30 janvier 2010

Péquiste ou libéral?

Si je comprends bien le raisonnement de nos amis péquistes, lorsque le gouvernement actuel nomme un sympathisant libéral à un poste important, il fait du favoritisme. Par contre, lorsqu'il nomme quelqu'un qui est ou qui a déjà été péquiste, c'est parce qu'il est incapable de trouver quelqu'un de compétent et d'intègre parmi ses amis. Ce que les péquistes devraient comprendre, c'est que cette arrogance et suffisance nuit à leur cause. À les entendre, j'ai parfois l'impression qu'être péquiste n'est pas un choix politique parmi d'autres, mais une évolution normale de tout être intelligent au Québec.

Bernard Plamondon

Anjou, le 30 janvier 2011

LIBRE OPINION

Abolir Recyc-Québec? Un cadeau empoisonné

DOMINIQUE FERRAND

Conseiller indépendant en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Pour une poignée de lentilles, soit des économies alléguées de 2 millions, les ministres Michelle Courchesne (Conseil du Trésor) et Pierre Arcand (Développement durable, Environnement et Parcs) vont vite, vite, vite engluier Recyc-Québec. Le ministère de l'Environnement va l'avaliser.

Les ministres savent-ils que cette société d'État est, à 20 ans sonnés, une des plus efficaces au Québec? Et, selon le vérificateur général, «le ministère ne peut actuellement exercer une surveillance efficace et efficiente des activités de récupération et d'élimination des matières résiduelles» (par 5.3 du rapport 2005-2006). Ainsi, en mettant un adulte de 20 ans, productif et respecté, sous la tutelle d'un autre frappé d'une incapacité vérifiée par une tierce partie indépendante, on disposerait de «services plus efficaces et mieux organisés» (Mme Courchesne) et on «accroîtra les services» (M. Arcand)? C'est pire qu'un crime, c'est une faute.

Recyc-Québec est un organisme à mission économique qui procède par ententes avec les industries représentées par des organismes agréés, L'indépendance relative de la société d'État est assurée par son conseil d'administration. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est, quant à lui, est un organisme de réglementation et

de contrôle qui veille à l'application du régime de protection de l'environnement. Le ministre du DDEP, en cas d'impassé à propos de ces ententes, a le pouvoir de trancher. Cette dualité donne aux partenaires de Recyc-Québec un ultime recours, le ministre, placé à une saine distance entre les industries et la société d'État. On parle ici, entre autres, de centaines de millions de «compensation» qui sont annuellement versés aux municipalités pour la gestion des matières résiduelles par l'entremise d'un fonds en fiducie géré par Recyc-Québec.

Or, le projet de loi 130 abolit la société d'État. Elle devient une direction générale du ministère, mais conservera son nom, entretenant ainsi la confusion chez les partenaires et dans le public. Autre confusion, celle des mandats, le MDDEP devenant ainsi une hydre à double tête, l'une pour faire appliquer la Loi sur la qualité de l'environnement, l'autre s'occupant d'économie et d'écofiscalité et de partenariats avec les industries.

Quelques industriels ont effectué un lobbying intense contre Recyc-Québec; par exemple le lobby anti-consigne, qui veut le maintien de la collecte sélective, même si elle est notoirement moins efficace. Aujourd'hui, l'abolition de la société d'État peut leur paraître une bonne nouvelle, d'autant plus que l'attaché politique chargé du dossier provient de chez eux. Mais demain? Étrange myopie...

Demain, ces mêmes industriels ne négocieront plus avec une société d'État en sachant que le ministre pourra ultimement

arbitrer les désaccords. Ils seront face à un seul interlocuteur, ministre omnipotent qui pourra leur dire d'emblée: «Si on ne s'entend pas, c'est moi qui décide!» Demain, c'est l'imbroglio de la reconduction des ententes en vigueur, sans parler du climat de négociation qui régnera pour la conclusion de nouvelles ententes.

Cela laisse augurer aussi de beaux combats de boxe... Dans le coin droit, une nouvelle direction du ministère, à vocation économique, qui peut «contribuer à la mise au point ou à l'implantation de technologies, favoriser la création d'entreprises, promouvoir, développer et maintenir des marchés», négocier des partenariats avec des industries, etc. (art. 18 de la loi constitutive de Recyc-Québec). Dans le coin gauche, d'autres directions chargées d'appliquer aux mêmes industries, parfois de façon tatillonne, un régime de protection de l'environnement dont la vétusté (40 ans en 2012) et de nombreux amendements disparates ont réduit la portée et l'efficacité. Des tensions entre les deux directions sont inévitables. Et au centre, jouant le rôle enviable de punching-ball, les industries, les municipalités et, par défaut, les citoyens.

En fait, parce que les deux mandats du ministre, l'un environnemental, l'autre économique sont profondément incompatibles, le gain à court terme des lobbies industriels pourrait se retourner tôt ou tard contre eux. Bienvenue, Mesdames et Messieurs, au royaume de l'arbitraire des services efficaces, mieux organisés et accrus!

IDÉES

ÉGYPTE

L'armée et le régime de Moubarak: l'heure de vérité

BRAHIM SAIDY

Chargé de cours aux Hautes Études internationales de l'Université Laval

Lorsque l'État connaît une crise de légitimité comme celle dans laquelle se trouve actuellement le régime de Hosni Moubarak, l'intervention de l'armée, de son propre chef ou à la demande du peuple ou d'une partie de l'élite dirigeante, apparaît comme une option normale et naturelle dans un régime dictatorial non fondé sur la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire.

Dans ce contexte, l'armée égyptienne apparaît à ce moment de crise comme l'institution sollicitée en dernier ressort pour sauver le régime de Moubarak. Nul doute que cette institution ne restera pas indifférente à l'endroit de la situation insurrectionnelle dans laquelle se trouve le pays pour désigner tous les scénarios après Moubarak, dont les jours au pouvoir sont comptés. Cependant, l'armée fait face à une situation beaucoup plus complexe pour sauvegarder la sécurité nationale et les institutions de l'État du fait des bouleversements actuels survenus au niveau interne et les risques d'une modification de l'ordre géopolitique régional, en cas de chute du régime en place.

L'armée, un véritable pilier du pouvoir

L'armée en Égypte est historiquement la garante ultime du pouvoir politique depuis le coup d'État de 1952 mené par le Mouvement des officiers libres. Celui-ci a consacré l'interventionnisme de l'armée dans la sphère politique pour former avec la présidence et les services de renseignement l'unité centrale décisionnelle du régime égyptien. Tous les présidents successifs — Mohamed Naguib, Nasser, Anouar al-Sadate et Hosni Moubarak — sont issus du corps des officiers. C'est l'armée qui, après le renversement de la monarchie de Farouk I^{er}, a créé la République, donnant naissance à un régime militaire qui va se convertir à la vie civile.

Cette alliance, sur laquelle reposait le régime de Moubarak, était trop solide pour résister à toute attaque, car son entourage militaire était très fidèle. Cette fidélité de l'armée vient du fait que les généraux et les hauts gradés dans la hiérarchie militaire ont bénéficié de plusieurs avantages et sont présents dans plusieurs secteurs industriels et commerciaux. Cela était un facteur essentiel de la pérennité du régime de Moubarak.

La nouvelle donne

Cependant, les émeutes que connaît l'Égypte depuis le 25 janvier, et dont le but est d'exiger le départ de Moubarak, pourraient conduire à un tout nouveau rapport dans les relations armée/pouvoir et peut-être même signer la fin de l'âge d'or. Étant donné des sollicitations pour que l'armée soit chargée de la sécurité, il est inévitable que les militaires s'interrogent sur les insuffisances de ce système qui les a conduits à faire un travail policier auquel ils ne sont pas habitués. Se développe ensuite le sentiment selon



KHALED DESOUKI AGENCE FRANCE-PRESSE

Les émeutes que connaît l'Égypte depuis le 25 janvier, et dont le but est d'exiger le départ d'Hosni Moubarak, pourraient conduire à un tout nouveau rapport dans les relations armée/pouvoir et peut-être même signer la fin de l'âge d'or.

lequel les pouvoirs civils veulent leur faire porter l'opprobre de la répression de la révolte égyptienne. Les militaires craignent que la cohésion de l'institution militaire ne résiste mal à un emploi de la force en contradiction avec l'idéal qui l'inspire.

Si les militaires ont souvent été sollicités pour réprimer les émeutes urbaines de 1977 et la révolte des cadets de la police en 1986, la donne d'aujourd'hui échappe à tout contrôle, et les forces de sécurité n'arrivent pas à contenir les manifestants qui bravent le couvre-feu décrété sur l'ensemble du pays. Les pressions internationales s'accroissent pour que les forces de sécurité fassent preuve de retenue et Washington a fait savoir qu'il pourrait revoir son aide militaire (1,3 milliard de dollars par an) à l'Égypte.

En outre, l'armée, qui vient de sortir de sa réserve pour tenter de mettre fin à cette situation insurrectionnelle, n'a pas intérêt à adopter des

mesures graves conduisant à plus de morts et de blessés pour ne pas perdre sa crédibilité et sa réputation. L'armée inspire autant de respect que de peur et compte tenu des guerres qu'elle avait livrées contre Israël en 1948, 1956, 1967 et 1973, cette armée représente un symbole national pour la défense de l'Égypte et ses frontières aux ingérences ou attaques extérieures.

Les scénarios les plus probables

Reste à savoir quel sera le rôle de l'armée dans la période d'incertitude qui s'ouvre pour l'État et pour son chef. Les choix de l'armée sont limités dans la gestion de cette crise entre un rôle de tout sécuritaire pour maintenir le régime et non pas forcément le président Moubarak et le fait d'abandonner cette idée pour protéger l'État, dont elle est un pilier.

En ce qui concerne le premier scénario, on pourrait dire qu'on assiste à un coup d'État au niveau du sommet de l'État permettant aux mili-

taires de reprendre en main le pays afin d'assurer la pérennité du régime. Dans cette perspective s'inscrit la nomination du chef des services secrets, Omar Souleimane, en qualité de vice-président de l'État égyptien. Cela est un prélude au départ de Hosni Moubarak, dont l'intérim sera assuré par l'un de ses hommes les plus loyaux et qui est bien apprécié par Washington.

Il s'agit en effet d'un tour de passe-passe pour empêcher le renouvellement de l'expérience tunisienne en Égypte. Cependant, la situation sécuritaire est devenue hors contrôle, et les forces de police sont incapables de ramener l'ordre après ces jours de manifestations tournant à l'insurrection populaire. Or, si l'armée veut garder sa position d'arbitre et ne veut pas voir trop de sang couler, elle peut exiger de Moubarak de partir en le protégeant pour assister à un changement du régime et entamer les réformes politiques qui seront en mesure de satisfaire la rue et les forces d'opposition.

Dispositions anti-briseurs de grève

Les discussions sont enfin entamées!

LAURENCE LÉA FONTAINE

Professeure de droit à l'Université du Québec à Montréal

Nées en 1977 pour assainir les conflits en voie de pourrissement et réparer le tissu social, les dispositions anti-briseurs de grève ne parviennent plus à atteindre leurs buts. Les réalités contemporaines du travail n'ayant plus grand-chose à voir avec celles de la fin du siècle dernier, force est de constater l'anachronisme de la loi. La longueur de certains conflits collectifs du travail en est la preuve.

Si les données statistiques doivent être analysées avec grande prudence dans la mesure où, le plus souvent, elles ne distinguent pas systématiquement les grèves des lock-out, font état de «jours-personne perdus», n'isolent pas les anciens conflits des nouveaux, ne mettent pas en exergue la taille des unités de négociation visées par exemple, ces données permettent de repérer l'existence de conflits durant plusieurs mois, voire plusieurs années.

Aujourd'hui et demain, la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale du Québec va recevoir en audition représentants du patronat, des syndicats et autres acteurs sociaux et experts. Elle va entendre les doléances de chacun afin d'évaluer la pertinence de moderniser le Code du travail, et plus particulièrement, ses dispositions 109.1 et suivantes consacrées aux briseurs de grève (applicables tant en cas de grève, qu'en cas de lock-out).

Différents points de vue

Quebecor, la Fédération des chambres de commerce du Québec, le Conseil du patronat et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante vont probablement prôner la liberté d'entreprendre et mettre en exergue l'excellence économique de leurs rangs mise en péril par un Code du travail faussant la sécurité contractuelle, en les empêchant de poursuivre pleinement leurs activités économiques en cas de lock-out.

Les syndicats — le Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal*, la

Confédération des syndicats nationaux, la Fédération des travailleurs du Québec, la Centrale des syndicats du Québec, la Fédération nationale des communications et la Fédération des journalistes professionnels du Québec —

insistent sur le déséquilibre du rapport de force entre les parties à la table de négociation collective et illustrent leurs propos par le tristement célèbre plus long conflit de l'histoire de la presse québécoise, à l'origine de l'actuelle démarche parlementaire.

Ailleurs au Canada

Le Québec n'est pas la seule province canadienne à avoir légiféré en la matière. Ainsi, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard interdisent le recours à des briseurs de grève permanents. La Colombie-Britannique proscrit l'utilisation de travailleurs bénévoles de remplacement. L'Ontario empêche le recours aux bri-

seurs de grève professionnels. Le droit fédéral canadien interdit à l'employeur de faire appel à des travailleurs de remplacement afin de miner la capacité de représentation syndicale. Tant le Bloc québécois que le NPD ont proposé des modifications au Code canadien du travail, inspirées de son équivalent québécois. Ces projets n'ont pas abouti notamment en raison de pressions des représentants des milieux d'affaires.

Le projet vise à interdire à l'employeur de faire indirectement ce que la loi lui interdit de faire directement

Modernisation

Le projet de loi 399, présenté à l'Assemblée nationale l'automne dernier, propose de garantir la non-exécution du travail des lock-outés, tant à l'intérieur de l'unité de négociation qu'à l'extérieur. En clair, le projet vise à interdire à l'employeur de faire indirectement ce que la loi lui interdit de faire directement.

Ce que le droit ne dit pas... mérite aujourd'hui d'être précisé: comme les Pères de la Constitution évoquaient les ba-

teaux à vapeur, le législateur de 1977 parlait d'établissement, loin d'imaginer l'évanescence des lieux de travail du XXI^e siècle. S'il est interdit de faire exécuter le travail des lock-outés par d'autres travailleurs (à l'exception des cadres) au sein de l'établissement en conflit, il devrait aussi être proscrit de le faire de manière virtuelle, grâce aux nouvelles technologies ou par le biais de voiles corporatifs.

La modernisation des dispositions anti-briseurs de grève devrait aller plus loin et mettre l'accent, encore davantage, sur la conciliation, la médiation et l'arbitrage de différends, même si, en pratique, cela n'est pas la panacée. Il est également indispensable de majorer les sanctions en cas de violation de recours à des *scabs*: pensons-nous sérieusement qu'une amende de 1000 \$ par jour d'infraction constitue un effet dissuasif?

Régime peu efficace

Au-delà des dispositions anti-briseurs de grève, notre Code du travail mériterait un sérieux dépoussiérage. La question d'établissement, sujet du projet de loi 399, est l'un des éléments

qui devraient être au centre des débats. Au lieu de conserver une vision réduite, voire archaïque, de l'entreprise en pensant les règles en termes d'établissements et de petites structures, ne serait-il pas possible d'envisager l'entreprise comme un groupe industriel ayant des intérêts sociaux et économiques au service d'une même direction?

Partant, nos entrepreneurs travaillant si fort pour notre province seraient reconnus à leur juste mesure, de grandes puissances au service de notre nation, assumant du même coup la gestion des relations de travail au niveau macro-entrepreneurial.

Certes, notre régime juridique est peut-être le moins mauvais de tous les régimes canadiens provinciaux et fédéral confondus. Toutefois, il n'est plus assez efficace aujourd'hui, notamment en matière de conflits de travail. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que 69 % des jours-personnes perdus en 2010 l'ont été en raison d'un lock-out. Espérons des débats parlementaires riches et fructueux pour ces 48 prochaines heures.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Émond (commis internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bbérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elinam, Veronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filon, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

ARMÉE

SUITE DE LA PAGE 1

L'armée, si elle est assez près du peuple grâce à l'image positive qu'elle renvoie en général, est aussi très proche du pouvoir. Le président, lui-même issu de l'armée, l'a confirmé samedi lorsqu'il a commencé à nommer son nouveau gouvernement, en réaction au soulèvement populaire. Hosni Moubarak a choisi le général Ahmad Chafic comme premier ministre et a nommé le chef des services secrets, Omani Suleiman, au titre de vice-président, un poste vacant depuis 1981. Par ailleurs, M. Suleiman a appelé dès hier l'opposition à entreprendre un dialogue avec lui, dans une allocution télévisée.

Terminant les nominations de son nouveau gouvernement hier, le président Moubarak a remplacé le controversé ministre de l'Intérieur, Habib el-Adli. En poste depuis treize ans, il a cédé son siège à un responsable de la police, Mahmoud Wadji. Les ministres qui étaient proches des fils du président, Gamal Moubarak, ont également été écartés, tout comme le ministre de la Culture depuis 24 ans, Farouk Hosni, remplacé par un professeur de littérature, Gaber Asfour.

Alors que le peuple égyptien demande du changement, le président Moubarak a opté pour une certaine continuité pour ce qui est du reste du cabinet. Les influents ministres des Affaires étrangères, de la Dé-

fense, de l'Information, ainsi que des Affaires parlementaires et légales sont demeurés en poste. Sur la place de la Libération, la foule a hué ces nominations, demandant toujours le départ de Moubarak.

Malgré les liens entre le pouvoir et l'armée, la directrice du programme du Moyen-Orient à la Fondation Carnegie pour la paix internationale, Marina Ottaway, est certaine qu'une partie de l'armée, à tout le moins, demandera bientôt le départ du président. «Il n'est pas possible pour eux de rétablir l'ordre sans violence tant que Moubarak est en poste, a-t-elle dit. S'ils ne peuvent pas tirer, ils doivent lui dire de partir.» La neutralité n'est pas tenable, selon elle.

Puisque les Égyptiens doivent faire leur service militaire, bon nombre de soldats ont le même âge et les mêmes convictions que les jeunes et les familles qui manifestent depuis une semaine dans les rues des grandes villes égyptiennes, ajoute Mme Ottaway.

Émissaire américain

La Maison-Blanche a annoncé hier qu'un ancien ambassadeur américain en Égypte, Frank Wisner, était présentement au Caire pour rencontrer de hauts dirigeants du régime. M. Wisner «pourra renforcer ce que nous avons déjà dit» au gouvernement du président Hosni Moubarak, a indiqué le porte-parole de la diplomatie américaine, Philip Crowley. Il présentera aussi son analyse de la situation à Washington, après ces rencontres.

La Maison-Blanche a maintenu sa position des derniers jours encore hier, ne prenant pas parti

dans la crise qui secoue l'Égypte, son principal allié et gardien de la stabilité au Moyen-Orient. Washington n'a pas à dicter l'issue de cette crise, qui n'appartient qu'aux Égyptiens, a répété M. Crowley. Néanmoins, «l'Égypte doit changer de visage et de fonctionnement».

La présence de Frank Wisner au Caire montre que Washington suit la situation égyptienne de près, selon le coordonnateur de l'Observatoire sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de la Chaire Raoul-Dandurand, Julien Saada. «Les États-Unis savent que le statu quo ne peut plus tenir. Mais les conséquences de la révolte peuvent être inquiétantes, et cette inquiétude est légitime, car, si le régime part, qu'est-ce qu'il y aura après? Est-ce que le traité de paix avec Israël sera maintenu? Est-ce que la stabilité sera maintenue?» La crainte d'une reprise de la révolte par un groupe islamiste comme les Frères musulmans inquiète les États-Unis et Israël (voir autre texte en page B 5), rappelant la révolution d'Iran de 1979, qui a transformé l'État en République islamique.

Marina Ottaway ne croit pas en cette menace islamiste en Égypte. «S'il y a des élections libres, il y aura certainement des islamistes au Parlement. Mais aux élections [législatives] de 2005, il faut rappeler que les Frères musulmans [une confrérie islamiste] n'avaient obtenu qu'autour de 20 % des votes.»

Le Devoir
Avec l'Associated Press, Reuters et
l'Agence France-Presse

ANTENNES

SUITE DE LA PAGE 1

Les entreprises de téléphonie mobile sont tenues de respecter les normes établies par Industrie Canada et de se conformer au «code de sécurité 6» instauré par Santé Canada. Pour des antennes de grande taille, elles doivent consulter les résidents du secteur et les autorités locales, mais, en cas de litige, c'est Industrie Canada qui aura le dernier mot.

Quant à l'impact des ondes électromagnétiques sur les humains, Santé Canada assure que lorsque ses normes sont respectées, «aucune donnée scientifique n'indique que les stations de base sont dangereuses pour le public.» Mais des doutes persistent, notamment en ce qui a trait aux effets à long terme des ondes électromagnétiques sur les organismes vivants.

«Le même problème a été soulevé avec les gaz de schiste. On a très peu de recueils et, en même temps, on est pris avec une loi qui est obsolète, déplore la mairesse Simon. On doit non seulement se défendre contre l'envahisseur, mais aussi contre le gouvernement pour lui demander de respecter la population plutôt que l'industrie.»

Prolifération inévitable

Les compagnies de téléphone mobile soutiennent qu'elles font tout pour trouver des sites où l'impact sera moindre pour la population locale, mais la multiplication des antennes est inévitable, soutient Sébastien Bouchard, porte-parole de Rogers Communications: «Il y a de plus en plus d'antennes parce que les gens veulent faire de la transmission de données ou écouter de la vidéo sur demande en haute définition. Ils veulent faire plein de choses sur leurs appareils mobiles, ce qui demande beaucoup de capacité sur les réseaux.»

L'été dernier, des résidents de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ont constaté qu'à leur insu des boîtes métalliques surmontées d'antennes avaient été installées sur les poteaux d'Hydro-Québec devant leurs propriétés. Les propos rassurants des compagnies de télécommunications n'ont pas dissipé leurs inquiétudes. «Reste qu'on n'en veut pas pareil. Et qui me dit que ce n'est vraiment pas dangereux? Ça m'inquiète», relate une résidente.

Alertée, la conseillère municipale de Vision Montréal, Caroline Bourgeois, a entrepris quelques démarches auprès de l'arrondissement, mais elle s'est vite rendu compte qu'il lui serait difficile, voire impossible, de faire retirer ces antennes. Le règlement sur les réseaux câblés de la Commission des services électriques de Montréal a eu préséance sur les règlements de zonage d'arrondissement qui interdisent ce type d'installation en milieu résidentiel, explique-t-elle: «C'est sûr qu'esthétiquement parlant, ce n'est pas vraiment joli, mais c'est aussi la façon de procéder qui est pour moi vraiment questionnable. L'arrondissement est responsable des questions d'urbanisme et de planification du territoire, mais du jour au lendemain, on nous arrive avec ces antennes, unilatéralement. J'ai un problème avec ça.»

Son parti a donc décidé de déposer une motion à la séance du conseil municipal de novembre dernier proposant d'interdire l'installation d'antennes qui dérogent au plan d'urbanisme. Le sujet n'a même pas fait l'objet de débats, car tous les partis se sont immédiatement entendus pour mettre sur pied une équipe d'élus afin de se pencher sur le problème. Désireux d'y voir plus clair dans cet enchevêtrement législatif, le responsable du développement économique au comité exécutif, Richard Deschamps, s'attend à ce que le comité formule des recommandations d'ici quelques mois.

Plusieurs arrondissements ont été confrontés à l'apparition imprévue d'antennes dans le paysage urbain. À Verdun, Vidéotron s'est entendue avec la Commission scolaire Lester B. Pearson pour installer des antennes sur la corniche arrière d'une école, au grand dam des élus municipaux qui en ont été avisés seulement après le fait. À Anjou, le maire Luis Miranda se plaint depuis des mois d'assister sans pouvoir intervenir à la prolifération d'antennes dans son arrondissement.

Contrôler l'anarchie

Certaines municipalités, comme Gatineau et Longueuil, ont tenté de contrôler l'anarchie. Le conseil municipal de Gatineau a modifié l'an dernier sa réglementation afin, notamment, d'imposer une distance minimale de 500 mètres des habitations pour l'installation de pylônes ou de tours de plus de 15 mètres. Pour sa part, Longueuil a adopté une politique de gestion des systèmes d'antennes la semaine dernière pour que toutes les demandes des entreprises de télécommunications transitent par le comité exécutif.

Devant l'inquiétude grandissante des villes, l'Union des municipalités du Québec a elle aussi décidé d'examiner le dossier de plus près afin que les villes puissent avoir un meilleur contrôle sur l'implantation des antennes. Pour la mairesse de Châteauguay, cette mobilisation des villes québécoises est encourageante et témoigne bien de l'ampleur du problème.

Le Devoir

Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans la chronique culturelle de samedi en page E 2. Ce sont 200 des 253 postes de syndiqués du *Journal de Montréal* que Pierre Karl Péladeau veut abolir. Mille excuses.

EL-BARADEI

SUITE DE LA PAGE 1

atomique (AIEA, le gendarme de l'ONU en cette matière). Il avait été accueilli par un millier de concitoyens à l'aéroport du Caire.

Il se lance alors dans une critique implacable du régime mis en place il y a 30 ans par le président Hosni Moubarak et amorce une campagne pour la mise en œuvre de réformes politiques et sociales, fondant à cette fin un mouvement appelé Association nationale pour le changement.

Sans exclure tout à fait l'idée d'une candidature à la présidence, pour laquelle un scrutin est normalement prévu en septembre de cette année, il tente d'organiser un boycottage général des élections législatives qu'il croit truquées et perdues d'avance, en novembre dernier. Les résultats lui donnant raison sur ce point, il propose ensuite un boycottage de la présidentielle, à moins qu'entre-temps des changements profonds ne soient apportés à la Constitution.

Bête noire des néoconservateurs de Washington

Né au Caire en 1942, Mohammed el-Baradei est issu d'une famille d'avocats. Il a suivi des études de droit dans la capitale égyptienne et à New York avant d'entrer au service de la diplomatie égyptienne en 1964. Seize ans plus tard, il se joint à l'Organisation des Nations unies. En 1997, il est nommé à la tête de l'AIEA grâce au soutien des États-Unis et contre l'avis de son propre président, l'inamovible Hosni Moubarak.

Ses relations avec les Américains se sont ensuite détériorées pour atteindre un creux lors du débat sur l'arsenal de Saddam Hussein avant l'invasion de l'Irak par les États-Unis. Avec le Suédois Hans Blix (son prédécesseur, devenu chef des inspecteurs de l'ONU en Irak), il est alors devenu la bête noire des néoconservateurs au pouvoir à Washington, surtout lorsqu'il a qualifié de faux, devant le Conseil de sécurité, un document sur de présumés achats d'uranium africain par le dictateur irakien.

C'est pour récompenser ses efforts visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires en privilégiant la voie diplomatique que le prix Nobel de la paix lui est décerné en 2005.

Réputation d'intégrité

Si prestigieuse soit-elle, cette carrière de fonctionnaire international ne prédestine pas nécessairement Mohamed el-Baradei au statut de héros national. Sa longue absence pourrait lui être reprochée, et l'on risque de voir en lui un opportuniste. Cette éclipse pourrait aussi devenir un avantage, cependant. Il est en effet perçu comme un homme qui s'est tenu au-dessus de la mêlée. «Il cherche surtout ses appuis parmi les jeunes qui ne sont associés à aucun parti, que ce soit de gauche ou de droite. Par ailleurs, il est perçu comme intègre, on ne lui connaît pas de fortune douteuse», observe le politologue Sami Aoun, de l'Université de Sherbrooke.

En raison de ses longs séjours à l'étranger, les services secrets égyptiens ne disposent probablement pas sur lui de renseignements embarrassants susceptibles d'être divulgués aux médias officiels. Le mieux que ces derniers aient pu faire, dans ce domaine, a été de montrer des photos de sa fille en maillot de bain et d'autres montrant une réception au cours de laquelle du vin était servi.

M. Baradei a multiplié les entrevues auprès des médias internationaux qui le sollicitent ces jours-ci. Il se dit favorable aux manifestations de rue parce que, soutient-il, les autres moyens ont tous échoué. Sur les ondes de CNN, il n'a pas hésité à critiquer les États-Unis pour leur soutien au régime Moubarak. Même si les manifestants du Caire et d'Alexandrie ne scandent pas beaucoup de slogans anti-américains, ces critiques pourraient un jour s'avérer rentables si notre homme nourrit effectivement de hautes ambitions politiques.

Le Devoir



MIGUEL MEDINA AGENCE FRANCE-PRESSE
Une foule dense se pressait hier à l'aéroport international du Caire dans l'espoir de quitter l'Égypte au plus vite. Les Canadiens, eux, ont souffert de la désorganisation des services consulaires.

Confusion et évacuation pour les Canadiens

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

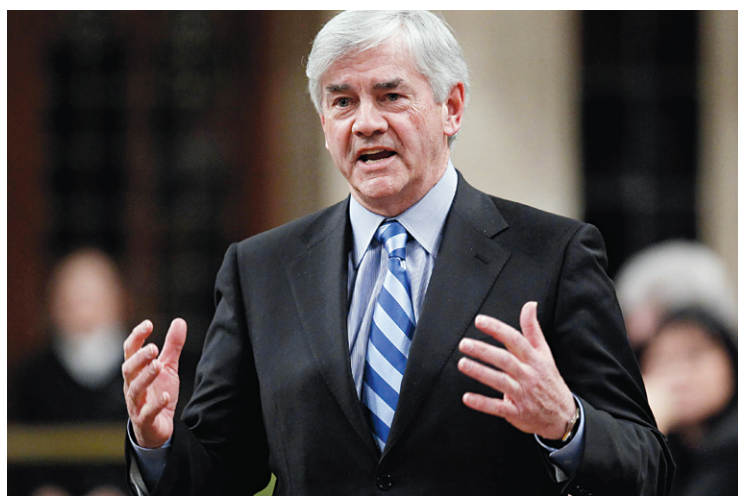
Ottawa — Moyennant quelque 400 \$ et une bonne dose de patience, 174 Canadiens désirant quitter l'Égypte ont pu le faire hier en grimant dans un avion affrété par le gouvernement, alors que la désorganisation des services consulaires suscitait de fortes critiques.

Après plusieurs heures d'attente, l'avion a décollé en milieu d'après-midi (heure de Montréal) avec un total de 335 passagers à bord, et s'est posé en soirée à Francfort. Un deuxième avion quittera Le Caire aujourd'hui pour ramener d'autres Canadiens en Europe. Il devait initialement partir hier. Au total, le ministère des Affaires étrangères s'attend à ce que près de 600 Canadiens aient quitté le pays ce soir.

Chaque passager a dû déboursier une somme de 400 \$ pour bénéficier du service offert par Ottawa. Plusieurs reportages ont fait état de frais supplémentaires qui auraient été imposés par les autorités égyptiennes — une sorte de taxe collective de 2000 \$ pour les bagages. Le gouvernement canadien a demandé des explications officielles à l'ambassade de l'Égypte à Ottawa à cet égard.

En reflet de la situation vécue dans les rues de la capitale égyptienne, l'évacuation des Canadiens s'est faite dans une certaine confusion. Plusieurs ressortissants se sont plaints de la désorganisation des services consulaires, incapables de répondre à la demande initiale.

«Nous sommes dans un environnement qui n'est pas facile, a



CHRIS WATTIE REUTERS
Le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a demandé hier aux Canadiens se trouvant en Égypte et voulant rentrer au pays de faire preuve de patience.

reconnu le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon. Ce n'est pas comme partir du centre-ville de Montréal pour aller à l'aéroport, c'est un peu plus complexe et difficile», a-t-il dit. M. Cannon a indiqué que les problèmes téléphoniques relevaient de l'état du réseau en Égypte, et que le Canada n'y pouvait rien.

Il a autrement demandé aux Canadiens d'être «patients» et a assuré que le gouvernement «fait tout ce qui est possible pour assurer» les services d'urgence. Le ministre a confirmé en fin de journée avoir «pris des mesures pour que du personnel supplémentaire soit déployé» en Égypte. Le centre des opérations d'urgence mis sur pied à Ottawa avait quant à lui reçu près de 5000 appels hier.

Effet de compressions?

Pour Michael Ignatieff, les problèmes consulaires ont tou-

tefois plus à voir avec des décisions politiques qu'avec le chaos ambiant. Le chef libéral a reproché au premier ministre Harper d'avoir fait des compressions dans la diplomatie canadienne dans les dernières années, ce qui met selon lui la vie des Canadiens «en péril». «Les employés de l'ambassade en Égypte travaillent jour et nuit [pour faciliter l'évacuation]. Ils n'ont juste pas assez d'effectifs», a-t-il lancé en point de presse.

Sur le plan politique, Stephen Harper a répété en Chambre que le Canada souhaitait pour l'Égypte une transition vers la liberté et la démocratie qui évitera la violence et l'instabilité. Une position jugée «timide» par le chef du NPD, Jack Layton, qui a appelé à une «réaction plus forte».

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390